



Point presse Feuille de route : requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA)

PHOTO SYMBOLIQUE © KEYSTONE/VALENTIN FLAURAUD

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

14 juin 2024

Sommaire

- 1 Intervenant·e·s
- 2 Introduction générale
- 3 Feuille de route
 - 3.1 Introduction générale de la feuille de route
 - 3.2 Structure et présentation des axes
- 4 Conclusion
 - 4.1 Synthèse
 - 4.2 Prochaines étapes
 - 4.3 En conclusion

1

Intervenant.e.s

1. Intervenant·e·s



Isabelle Moret
Cheffe du
Département de
l'économie, de
l'innovation, de
l'emploi et du
patrimoine



Erich Dürst
Directeur
Établissement
vaudois d'accueil
des migrants



**Vassilis
Venizelos**
Chef du
Département de
la jeunesse, de
l'environnement
et de la sécurité



Manon Schick
Directrice
générale de
l'enfance et de la
jeunesse



Katiuska Stekel
Cheffe du Service
des curatelles et
tutelles
professionnelles

2

Introduction générale

2. I Introduction générale

Contexte général :

- un chiffre : entre décembre 2020 et décembre 2023, le nombre de mineurs non accompagnés **a été multiplié par 7** dans le canton
- nombre et type des sites d'hébergement pour cette population particulièrement vulnérable développé, jusqu'à atteindre aujourd'hui **20 structures dédiées** et plusieurs appartements de transition
- effectifs de personnel du domaine MNA de l'EVAM **multipliés par 5**

Orientations retenues en février 2024 :

- revoir la **gouvernance globale de l'accueil des MNA**
- adapter le **concept socio-éducatif**
- renforcer le **rôle et les moyens de surveillance de la DGEJ**
- s'assurer que le **parcours de vie du MNA soit au centre de la pratique**
- repenser le **concept d'accompagnement et d'autonomisation des jeunes** vers la majorité

3

Feuille de route

3.1 | Introduction générale de la feuille de route

C-DEIEP

- MNA : une **prise en charge complète** (hébergement, soins, scolarisation et formation, accompagnement, représentation légale) assurée par les différentes équipes
 - **remerciements et points à améliorer**
 - **volonté** de travailler ensemble, dans la même direction, **dans l'intérêt des jeunes**
- État des lieux de **la nouvelle situation**. Un **travail de fond est entamé pour intégrer les recommandations**.

3.1 | Introduction générale de la feuille de route

C-DJES

- Une feuille de route basée sur une **collaboration transversale renforcée** :
 - refonte de la gouvernance et conduite de la feuille de route
 - constitution d'un groupe stratégique (EVAM – SCTP - DGEJ)
- Une feuille de route fondée sur les **rôles et les compétences de chaque acteur**
- Une **mise en œuvre participative**

3.1 | Introduction générale de la feuille de route

EVAM

Contours de la feuille de route, validée par la délégation du Conseil d'État :

- **objectifs** déployés en **5 axes**
- **calendrier** et **méthodologie**
- **support** pour la suite du travail

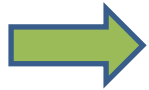


46 *recommandations traitées*

3.2 | Structure et présentation des axes

EVAM

- **Axe 1** : vision commune entre la DGEJ, le SCTP et l'EVAM en matière de **protection, d'accompagnement et de prise en charge des MNA**, par rapport au cadre légal et aux référentiels existants. *Réflexions stratégiques qui ont mené à cet axe*



Mesures concrètes : construction de la **feuille de route**, basée sur les recommandations de l'analyse, et **mesures retenues**

3.2 | Structure et présentation des axes

SCTP

- **Axe 2 : mise en place de mécanismes efficaces** de collaboration entre tous les acteurs. *Le champ d'intervention des curateurs désignés doit être connu et partagé avec les équipes éducatives afin de renforcer l'accompagnement de ce public vulnérable.*



Mesures concrètes

- *Rencontres régulières entre les curateurs et les responsables des structures MNA pour aborder ensemble les situations des jeunes, et prendre des décisions concertées à leur égard.*
- *Actualisation de la convention de collaboration SCTP – EVAM.*

3.2 | Structure et présentation des axes

EVAM

- **Axe 3** : élaborer des **concepts socio-éducatifs pour les structures MNA**

Les représentantes légales/représentants légaux sont aujourd'hui plus présents dans les décisions concernant par ex. certains transferts.



Mesures concrètes

- *Formation proposée aux nouveaux collaborateurs MNA de l'EVAM proposée également aux représentants légaux*
- *Création d'un module de formation sur le rôle des représentant·e·s légaux à l'attention des collaborateur·trice·s MNA de l'EVAM.*

3.2 | Structure et présentation des axes

EVAM

- **Axe 4 :** s'assurer que **l'organisation du domaine MNA** favorise la qualité de l'accompagnement des jeunes, et agile face aux défis liés aux réalités migratoires



Mesures concrètes

Déjà prises

- ✓ *Ouverture d'une structure supplémentaire à la fin de l'été*
- ✓ *Diminution des transferts de MNA*
- ✓ *Sondage anonyme auprès des collaborateur·trice·s*
- ✓ *Rencontres entre la direction du domaine MNA et les équipes*

À venir

- *Démarche de prévention des risques psychosociaux au travail avec Unisanté*
- *Engagement d'un chef de projet. Rôle : coordination travaux mise en œuvre de la feuille de route, réalisation des concepts socio-éducatifs*

3.2 | Structure et présentation des axes

DGEJ

- **Axe 5** : assurer une **surveillance effective des structures pour MNA par la DGEJ**, conformément aux exigences légales

Surveillance des structures MNA par la DGEJ :

- Administrative (ECA, vérification des formations, vérification des casiers judiciaires)
- Concept socio-éducatif adapté :
 - aux **profils des enfants et des jeunes (âge, genre, état de santé)**
 - aux **lieux de prise en charge**



Mesures concrètes

Pour assurer la surveillance des structures pour MNA, la DGEJ demande 1.5 ETP de chargé d'évaluation des milieux d'accueil (soumis au CE le 19.06.2024).



Conclusion

4.1 | Synthèse

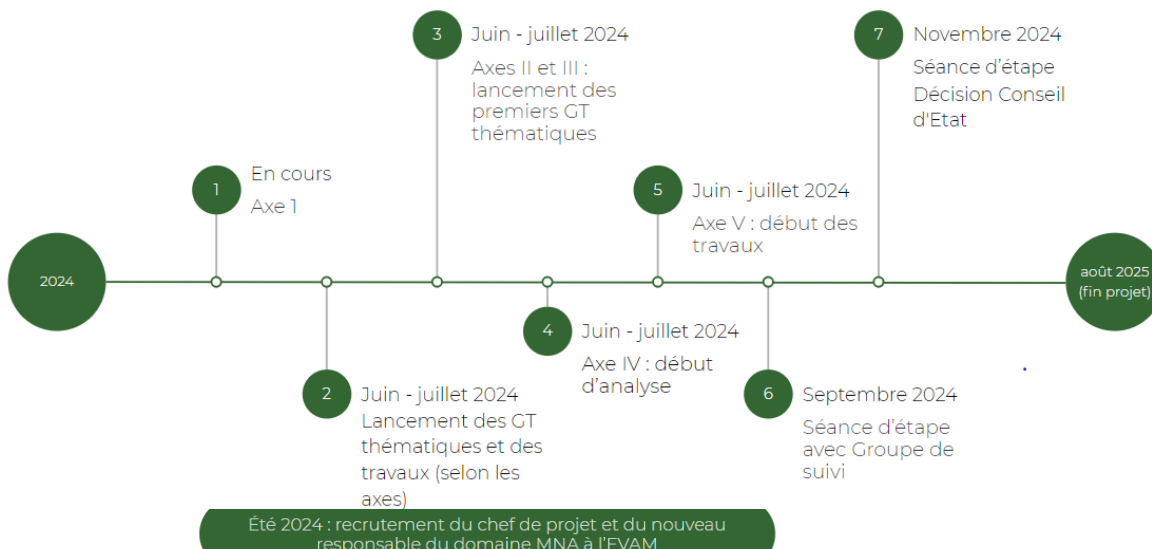
C-DEIEP

- démarche mise en place permettant de **travailler ensemble et de mettre en œuvre tous les points d'amélioration identifiés**
- **ouverture d'une structure additionnelle en cours** (fin été)
- mesures concrètes déjà mises en œuvre ou sur le point de l'être, **le dossier avance**
- **dynamique de renforcement :**
 - gouvernance et transversalité de l'action publique
 - collaboration et coopération entre les différents acteurs
 - vision commune concernant l'accueil des MNA
 - nouveaux concepts socio-éducatifs pour les structures MNA
 - surveillance, en conformité avec les exigences légales
 - démarche participative

4.2 | Prochaines étapes

C-DEIEP

Calendrier de mise en œuvre des mesures



4.3 | En conclusion

Assurer une meilleure prise en charge des MNA est une **priorité politique du **Conseil d'Etat**. Il s'agit de renforcer:**

- la gouvernance et la transversalité de l'action publique en la matière, ainsi que la collaboration entre les différents acteurs
- une vision commune entre nos services concernant l'accueil des MNA
- les concepts socio-éducatifs pour les structures MNA
- la surveillance et les moyens consacrés, en conformité avec les exigences légales
- la participation des collaborateurs et des collaboratrices de terrain